



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :

Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Messieurs René SCHMIDT, Armand FOURNIER, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Messieurs Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER, Patrick HAYDINGER, Mesdames Marie BENOIST, Caroline FERY, Monsieur Alain AREND, Mesdames Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Monsieur Paul CHAVAN à compter du point numéro quatre, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Mesdames Anne-Marie BOUTET, Anne LEININGER, Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage et lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, propose le rajout de deux points, le transport des élèves au périscolaire et l'avis à donner dans le cadre de l'enquête publique sur l'épandage des digestats de l'usine METHAVALOR du SYDEME à Morsbach. Le rajout de ces points est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2016.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
CONSORTS MAYER	RUE DE LA MONTAGNE	6 000,00 €	JACQUES LESLIE
BERNARDY EDITH	RUE DU THIERGARTEN	2 500,00 €	SCHWEITZER BERNARD

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Appelé à en délibérer,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

3) AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La Commission des Finances qui a examiné toutes les demandes établies par les associations, propose au Conseil Municipal de verser les subventions de fonctionnement 2016 aux associations locales détaillées comme suit :

Comité d'Animation et de Gestion	1.200
Société des Mineurs	500
ACVG	300
Détente et Loisirs	250
Amis de la Nature	2.600
Club Amitié Belle-Roche	450
Chorale Ste Cécile	350
Cercle Généalogique	150
Association Franco-Russe	250
Jardins ouvriers	300
Amicale des Africains	300
Sté des Arboriculteurs	300
AAACVBR	550
Amis de la Santé	350
Trailblazer	350
Croix d'or	250
Club Marche « Les Ecureuils »	550
Sport et Loisirs	250
Association Renaître	200
Alliance Cocheren Rosbruck	2.500
Tennis-Club	700

Tennis-Club licences jeunes	204
Art en Mouvement	250
Art en Mouvement licences jeunes	3.383
La Boule de Belle-Roche	400
La Boule de Belle-Roche licences jeunes	238
Chrysalide	250
Chrysalide licences jeunes	1.564
Escalade	400
Escalade licences jeunes	527
TOTAL	20.066

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser les subventions de fonctionnement aux associations locales au titre de l'année 2016 détaillées ci-dessus, d'un montant total de 20 066,00 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2017

Comme chaque année à pareille époque le Conseil Municipal est appelé à fixer l'augmentation des loyers à partir du 1^{er} janvier suivant. Compte-tenu des faibles coûts de location pratiqués par la commune, des travaux d'investissements et d'entretien réalisés dans les logements, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la revalorisation à 2,00 %.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu ;

DECIDE la revalorisation des loyers de logements communaux à 2% à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente aux locataires communaux.

LOYER DE LA CHASSE COMMUNALES POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2017 AU 1^{er} FEVRIER 2018

La convention de chasse négociée de gré à gré avec la Société de Chasse « La Houlette » prévoit une revalorisation annuelle du montant du loyer en fonction de l'indice des fermages.

Malgré la diminution de l'indice des baux fermages de 0,42 % en 2016, le loyer annuel d'un montant de 3 150,09 € fixé pour la période allant du 2 février 2016 au 1^{er} février 2017 peut toutefois être reconduit pour la période allant du 2 février 2017 au 1^{er} février 2018, conformément à l'article 4 de la convention de chasse.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, pour la période de location de la chasse communale allant du 2 février 2017 au 1^{er} février 2018 d'appliquer l'article 4 de la convention et de maintenir le montant du loyer à 3.150,09 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente notamment de notifier la présente par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société de Chasse « La Houlette » avant le 31 décembre 2016.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Amicale du Personnel Municipal, au titre des œuvres sociales, une subvention de fonctionnement de 9.999,00 € pour la gestion des Chèques Vacances avec l'ANCV sur la base d'une dotation individuelle de 550 € par adhérent épargnant 25 € par mois, pour 18 adhérents. La subvention tient également compte des 1% du montant global à verser à L'ANCV pour la gestion des chèques.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECIDE de verser à l'Amicale du Personnel Municipal de Cocheren une subvention de fonctionnement de 9.999,00€ pour la gestion les chèques vacances avec l'Association Nationale des Chèques Vacances ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE SOCIAL DANIEL BALAVOINE 2016

Pour l'année 2017, l'ASBH sollicite la reconduction des acomptes mensuels sur dix mois pour les actions et le fonctionnement du centre social et du Multi-Accueil.

Compte-tenu des réalisés, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les versements mensuels à 30.000,00 € (21.000,00 pour le centre social et 9000,00 pour le Multi-Accueil).

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de reconduire, en 2017, le versement d'acomptes mensuels de 30.000,00 € comme détaillé ci-dessus ;

VOTE les crédits correspondants.

TRANSPORT DES ELEVES AU PERISCOLAIRE

Par délibération du 1^{er} septembre le transport des élèves de l'école « Les Frères Lerond » au périscolaire à l'Espace Joséphine Baker avait été attribué à la Société GONAVETTE pour la première période scolaire 2016/2017.

Au terme de cette période il est apparu, en fonction de la fréquentation que la formule proposée par la société n'était pas adaptée.

La nouvelle porte sur un forfait journalier de 25,00 € HT auquel il convient de rajouter 6,25 € par trajets supplémentaires en fonction du nombre d'élèves à transporter.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

RETIENT la nouvelle offre de la Société GONAVETTE à BEHREN-LES-FORBACH pour le transport au périscolaire pour les périodes restantes de l'année scolaire 2016-2017, suivant les conditions décrites ci-avant ;

AUTORISE le Maire à signer la convention.

5) COOPERATION INTERCOMMUNALE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ANNEE 2015

Monsieur le Maire, délégué de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn commente le rapport présenté par le S.I.E.W qui regroupe neufs communes et dessert une population d'environ 45 900 habitants au travers d'un réseau de 319 km de canalisations pour 18 299 abonnés.

En 2015 la production d'eau a atteint 4 938 065 m³ dont 1 176 452 m³ sont vendus aux abonnés du service. Il est à noter que le Syndicat vend également 2 822 499 m³ à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, 353 624 m³ au Syndicat d'Assainissement de Farébersviller et environs, ainsi que 1 411 m³ à la Régie d'eau de Hombourg-Haut. Le rendement du réseau est de 89,5% (88,8% en 2014).

En ce qui concerne la qualité de l'eau toutes les analyses micro biologique et physico-chimique ont été conformes.

Le rapport complet, à la disposition de chaque Conseiller en Mairie, est soumis au vote de Conseil Municipal.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECLARE ne pas avoir d'observation à formuler sur le rapport du Président du SIEW pour l'année 2015.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2015

Monsieur le Maire commente en détail le rapport établi par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France notamment pour le secteur de la Basse-Rosselle, dont fait partie Cocheren. Le service concerne au total 45 900 habitants auxquels il convient de rajouter 9000 habitants de la zone frontalière allemande et 2600 équivalents habitants pour les effluents industriels. Le réseau gravitaire de transport des eaux usées de la Basse Rosselle s'étend sur 36km. Le volume total traité est de 3 750 179 m³. Le service est affermé à la Général des Eaux VEOLIA depuis le 1^{er} septembre 2010 pour une durée de 12 ans.

L'exposé du Maire entendu sur la nature, l'étendue, la constitution et la gestion du service ainsi que la communication des indicateurs techniques et financiers, le rapport est soumis à l'appréciation du Conseil Municipal.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable sur le rapport établi par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France au titre de l'exercice 2015.

EPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DE L'INSTALLATION DE METHANISATION DITE « METHAVALOR »

Une enquête publique, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, a eu lieu du 9 octobre au 23 novembre 2016 sur la demande du SYDEME, Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est, d'épandre des digestats issus de l'usine de méthanisation du SYDEME de Morsbach.

Monsieur le Maire expose les teneurs du dossier d'enquête mis à la disposition du public et fait état des articles parus dans la presse et de l'ADPSE (Association de Défense contre la Pollution de Sarreguemines et des Environs) contre le procédé d'épandage. Enfin il communique le courrier du Président du SYDEME apportant des explications complémentaires à destination des élus.

Le Conseil Municipal prend également connaissance du plan d'épandage prévu sur le territoire de la commune de Cocheren annexé au dossier d'enquête ainsi que des périmètres de protection préconisés.

Après en avoir débattu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé du Maire entendu,

DECLARE ne pas avoir d'observations particulières à formuler quant à la demande du SYDEME sous réserve du respect d'une distance de sécurité de 100 mètres vis-à-vis du Collège « Le Hérappel » et de ses logements de fonction, et du forage d'eau potable de la rue de Farébersviller, ainsi que de 200 mètres vis-à-vis des ruisseaux Cocherenbach et Winbornbach.

6) MEDAILLES D'HONNEUR DE LA VILLE 2016

L'ensemble des commissions du Conseil Municipal réunies le 6 décembre 2016 ont fait le choix unanime de deux personnes qui seront honorées lors de la cérémonie des vœux du Maire le 13 janvier 2017 au Centre Social Daniel Balavoine.

A huis clos, le Conseil Municipal a ratifié, à l'unanimité, les choix qui lui ont été proposés.

7) DIVERS COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire rend compte de la panne survenue sur le réseau électrique ENEDIS, du mercredi 30 novembre 2016 de 7h40 à 19h00 pour certains quartiers du village, et due à un défaut d'entretien d'une ligne à haute tension dont des pylônes se sont effondrés entre Béning-Lès-Saint-Avold et Cocheren. Bien entendu ENEDIS n'a pas reconnu ce défaut d'entretien flagrant dans la presse et minimisé la situation.

Monsieur le Maire communique le courrier de l'Association familiale d'aide aux personnes ayant un handicap mental des régions de la Rosselle et de la Nied (AFAEI) remerciant la Commune pour l'organisation de la « Brioche de l'Amitié 2016 » qui a permis de collecter 3 116,71 €. Les fonds seront affectés à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT de Saint-Avold et Altviller.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la dernière séance de l'année 2016 et invite les membres de l'assemblée, avec leurs conjoints à une collation servie sur place.

LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN

